

ALSACE

Annonces Légales & Judiciaires
Des conseillers à votre écoute

> Une seule adresse mail
ALSLEGAL@alsace.fr

> Un seul numéro 03 89 32 79 04

> Une équipe de professionnels
à votre disposition du lundi au vendredi,
de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30

LE JOURNAL L'ALSACE est officiellement habilité à publier les annonces légales et judiciaires pour le département du Haut-Rhin et l'arrondissement de Sélestat-Erstein.
Ses tarifs en vigueur depuis le 1er janvier 2015 sont en vigueur et au nombre de pages des annonces judiciaires et légales sur le base de la grille de référence définie en matière à l'article 2 de la loi du 18 octobre 2010 et de 1,90 euro HT pour l'année 2016.

AVIS OFFICIELS

RAPPEL D'AVIS D'ENQUÊTE

Commune de Saint-Hippolyte

Il est rappelé que par arrêté n° 69/2016 du 6 décembre 2016, le Maire de SAINT-HIPPOLYTE a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision du plan d'occupation des sols (POS) de la commune de SAINT-HIPPOLYTE et sa transformation en plan local d'urbanisme (PLU).

A cet effet, M. Joël ERNST a été désigné comme commissaire-enquêteur par le Président du tribunal administratif de Strasbourg.

L'enquête se déroulera en mairie du 27 décembre 2016 au 27 janvier 2017 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie les :

- Mardi 27 décembre 2016 : 9 h à 11 h
- Mercredi 18 janvier 2017 : 10 h à 12 h
- Vendredi 27 janvier 2017 : 15 h à 17 h

Une réunion publique de présentation du projet de plan local d'urbanisme sera organisée en présence du commissaire-enquêteur :

- lundi 16 janvier 2017 à 19 h 30 à la salle des fêtes de SAINT-HIPPOLYTE

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur la révision du plan d'occupation des sols (POS) et sa transformation en plan local d'urbanisme (PLU) pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie.

Elles peuvent également être adressées par écrit ou par voie électronique (mairie-st-hippolyte@wanadoo.fr) au commissaire-enquêteur à la mairie.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

Le Maire

78628600

APPROBATION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE COLMAR-RHIN-VOGES

Par délibération en date du 14 décembre 2016, le comité syndical du Syndicat Mixte pour le SCOT Colmar-Rhin-Vosges a approuvé à l'unanimité le Schéma de Cohérence Territoriale Colmar-Rhin-Vosges (SCOT CRV).

Cette délibération fait l'objet d'un affichage et peut être consultée :

- au siège du Syndicat mixte du SCOT CRV, Mairie de 68000 Colmar,
- au siège de Colmar Agglomération, 32 cours Sainte-Anne, 68000 Colmar,
- au siège de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster, 9 rue Sébastopol, 68140 Munster,
- au siège de la Communauté de Communes du Pays de Brisach, 16, rue de Neuf-Brisach, 68600 Volgelsheim,
- dans les mairies des communes du périmètre du SCOT CRV : Algosheim, Andolsheim, Appenwihr, Artzenheim, Balgou, Balzenheim, Baschwir, Biesheim, Breitenbach, Colmar, Dessenheim, Durrenrentzen, Eschbach-au-Val, Fartschwihr, Geiswasser, Griesbach-au-Val, Grussenheim, Gunsbach, Heiteren, Herrlisheim-près-Colmar, Hettenschlag, Hohrod, Holtzwihr-Porte du Ried, Horbourg-Wihr, Houssem, Ingersheim, Jébsheim, Kurnheim, Lodelshausen, Lüttenbach-près-Munster, Metzeral, Mittlach, Mulbach-sur-Munster, Munster, Muntzenheim, Nambolsheim, Neuf-Brisach, Niedermorschwihr, Obersaasheim, Riedwihr-Porte du Ried, Sainte-Croix-en-Plaine, Sondernach, Soutzbach-les-Bains, Soutzen, Stosswihr, Sundhoffen, Turckheim, Urschenheim, Vogelgrun, Volgelsheim, Walbach, Wasserbourg, Weickolsheim, Wetolsheim, Wickenschwihr, Widensheim, Wihr-au-Val, Wintzenheim, Wolfzangen, Zimmerbach.

La délibération et le dossier approuvé peuvent être téléchargés et consultés sur le site internet du SCOT www.scot-crv.fr

Le Maire

78628600

APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Commune de Pfstatt

Par délibération du 19 décembre 2016, le conseil municipal de Pfstatt a approuvé la modification simplifiée du plan local d'urbanisme.

Le dossier est tenu à la disposition du public en mairie et en préfecture du Haut-Rhin aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Le député-maire, F. HILLMEYER

78623360

MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de Richwiller

La commune de Richwiller informe qu'une procédure de modification du PLU (Plan local d'urbanisme) est engagée.

Cette modification est conforme aux articles L.153-36 et suivants, L.153-41 et suivants du Code l'urbanisme.

L'arrêté qui définit les objectifs poursuivis et modalités de concertation (article L.153-37), ainsi que la délibération motivée justifiant l'utilité de cette ouverture (article L.153-38), sont mis à disposition du public pendant 1 mois du 27 décembre 2016 au 27 janvier 2017, au tableau d'affichage et dans les locaux de la mairie.

Le maire

78623600

AVIS AU PUBLIC

Modification simplifiée du plan local d'urbanisme
Commune de Courtavon

Le public est informé que par délibération du 25 octobre 2016, le conseil municipal a prescrit une modification simplifiée du plan local d'urbanisme.

Le dossier de la modification simplifiée du PLU et un registre où seront consignées les observations, remarques et suggestions du public seront mis à la disposition du public durant un mois en mairie de Courtavon, du 10 janvier 2017 au 10 février 2017 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit :

mardi et jeudi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 15, ainsi que le vendredi matin de 8 h 30 à 11 h 30.

Cet avis sera consultable en mairie jusqu'à la fin de la mise à disposition.

Le Maire

78623300

PUBLICATIONS LÉGALES

LIQUIDATION JUDICIAIRE SIMPLIFIÉE

Tribunal de grande instance de Mulhouse
RG n° 16/00209

La première chambre civile du tribunal de grande instance de Mulhouse a, par jugement en date du 5 décembre 2016,

- constaté l'état d'insolvabilité notoire et ouvert la procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de Monsieur Pierre Robert Richard MASCHINO et Madame Françoise RIES épouse MASCHINO, 10 rue du Narcisse - 68270 WITTENHEIM, non inscrits au RCS

- fixé provisoirement la date d'insolvabilité notoire au 17 octobre 2016

- désigné la SELARL HARTMANN & CHARLIER à MULHOUSE en qualité de mandataire judiciaire.

Les créanciers sont invités à remettre au mandataire judiciaire susnommé, dans un délai de deux mois à compter de la publication au BODACC, la liste de leurs créances et les pièces justificatives.

Mulhouse, le 5 décembre 2016

Le greffier

78628600

LIQUIDATION JUDICIAIRE SIMPLIFIÉE

Tribunal de grande instance de Mulhouse
RG n° 16/00207

La première chambre civile du tribunal de grande instance de Mulhouse a, par jugement en date du 5 décembre 2016,

- constaté l'état d'insolvabilité notoire et ouvert la procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de Madame Sandy Laura Daniela ABEID, 28 rue des Cotonnades - 68120 PFASTATT, non inscrite au RCS

- fixé provisoirement la date d'insolvabilité notoire au 12 octobre 2016

- désigné la SELARL MJM FROEHLICH et associés à MULHOUSE en qualité de mandataire judiciaire.

Les créanciers sont invités à remettre au mandataire judiciaire susnommé, dans un délai de deux mois à compter de la publication au BODACC, la liste de leurs créances et les pièces justificatives.

Mulhouse, le 5 décembre 2016

Le greffier

78628600

LIQUIDATION JUDICIAIRE SIMPLIFIÉE

Tribunal de grande instance de Mulhouse
RG n° 16/00205

La première chambre civile du tribunal de grande instance de Mulhouse a, par jugement en date du 5 décembre 2016,

- constaté l'état d'insolvabilité notoire et ouvert la procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de Monsieur Francis Denis Thierry DIEMUNSCH et Madame Mireille Madeleine MEYER, 11 rue de l'Enchanter - 68650 STAFFELFELDEN, non inscrits au RCS

- fixé provisoirement la date d'insolvabilité notoire au 11 octobre 2016

- désigné la SELARL HARTMANN & CHARLIER à MULHOUSE en qualité de mandataire judiciaire.

Les créanciers sont invités à remettre au mandataire judiciaire susnommé, dans un délai de deux mois à compter de la publication au BODACC, la liste de leurs créances et les pièces justificatives.

Mulhouse, le 5 décembre 2016

Le greffier

78628600

LIQUIDATION JUDICIAIRE SIMPLIFIÉE

Tribunal de grande instance de Mulhouse
RG n° 16/00204

La première chambre civile du tribunal de grande instance de Mulhouse a, par jugement en date du 5 décembre 2016,

- constaté l'état d'insolvabilité notoire et ouvert la procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de Madame Nora Mireille TOUZENE, 56 avenue Robert-Schuman

- Les Rives du Bassin du Barca - 68100 MULHOUSE, non inscrite au RCS

- fixé provisoirement la date d'insolvabilité notoire au 7 octobre 2016

- désigné la SELARL HARTMANN & CHARLIER à MULHOUSE en qualité de mandataire judiciaire.

Les créanciers sont invités à remettre au mandataire judiciaire susnommé, dans un délai de deux mois à compter de la publication au BODACC, la liste de leurs créances et les pièces justificatives.

Mulhouse, le 5 décembre 2016

Le greffier

78628600

LIQUIDATION JUDICIAIRE SIMPLIFIÉE

Tribunal de grande instance de Mulhouse
RG n° 16/00201

La première chambre civile du tribunal de grande instance de Mulhouse a, par jugement en date du 5 décembre 2016,

- constaté l'état d'insolvabilité notoire et ouvert la procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de Monsieur Sait BULUT, 45 rue de Lorraine - 68100 MULHOUSE, non inscrit au RCS

- fixé provisoirement la date d'insolvabilité notoire au 6 octobre 2016

- désigné la SELARL MJM FROEHLICH et associés à MULHOUSE en qualité de mandataire judiciaire.

Les créanciers sont invités à remettre au mandataire judiciaire susnommé, dans un délai de deux mois à compter de la publication au BODACC, la liste de leurs créances et les pièces justificatives.

Mulhouse, le 5 décembre 2016

Le greffier

78628600

MODIFICATIONS

Suivant acte reçu par Maître Patrick VILLEMEN, notaire à Granges-Aumontzey, le 22 décembre 2016, les associés de la SCI BONHEUR, société civile immobilière au capital de 500 euros, dont le siège est Michelbach-le-Haut (68220), 7 rue de l'École, RCS Mulhouse n° 823 319 942, ont décidé, à compter de ce jour, des modifications suivantes :

- 1) **Transfert de siège social :** le siège social est transféré à Michelbach-le-Haut (68220), 7 rue de l'École
- 2) **Changement de gérant :** Madame Christelle ROMANI démissionne de ses fonctions de gérant et Monsieur Maurice Mario ROMANI, retraité, demeurant à KOETZINGUE (68510) 4A rue de la Scierie, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

Les statuts seront modifiés en conséquence.

Pour avis, Maître Patrick VILLEMEN

78623300

ALJ01

LIQUIDATION JUDICIAIRE SIMPLIFIÉE

Tribunal de grande instance de Mulhouse
RG n° 16/00211

La première chambre civile du tribunal de grande instance de Mulhouse a, par jugement en date du 5 décembre 2016,

- constaté l'état d'insolvabilité notoire et ouvert la procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de Madame Nathalie Marie Claude LEBIAN, 157A rue de Belfort - 68200 MULHOUSE, non inscrite au RCS

- fixé provisoirement la date d'insolvabilité notoire au 18 octobre 2016

- désigné la SELARL HARTMANN & CHARLIER à MULHOUSE en qualité de mandataire judiciaire.

Les créanciers sont invités à remettre au mandataire judiciaire susnommé, dans un délai de deux mois à compter de la publication au BODACC, la liste de leurs créances et les pièces justificatives.

Mulhouse, le 5 décembre 2016

Le greffier

78628600

AVIS

Sarl Gedipha Distribution
Société au capital de 7622,45 euros
393 424 479 RCS Mulhouse
5 impasse des Gardes-Vignes - 68440 Zimmersheim

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 11 mai 2016, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 1^{er} janvier 2017 et sa mise en liquidation amiable.

Elle a nommé Monsieur Gimenez Carmelo, demeurant 5 impasse des Gardes-Vignes, 68440 Zimmersheim, en qualité de liquidateur et lui a confié les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours.

Le siège de liquidation est fixé au 5 impasse des Gardes-Vignes, 68440 Zimmersheim.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés.

Mention sera faite au RCS de Mulhouse.

Pour avis

78628600

ADJUDICATIONS DE MARCHÉS ET DE TRAVAUX

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

1) **Maître d'ouvrage :** AFUA LES FLEURS - Siège Social : Mairie d'ILLHAUSEN 27 rue du 25-Janvier - 68 970 ILLHAUSEN - Tél. 03.89.71.83.27 - Mail : commune.illhausen@orange.fr

2) **Maître d'œuvre :** Cabinet de Géomètres-Experts et de Topographie SCHALLER-ROTH-SIMLER PAEI Du Giessen - 6, rue de l'Altenberg - CS 80 008 - 67608 SELESTAT Cedex Tél. 03.88.58.00.30 - Fax : 03.88.58.00.97 - Mail : selestat@schaller-roth-simler.fr

3) **Objet du marché :** Viabilisation des terrains de l'AFUA Les Fleurs à Illhausen Lot n° 1 - Voirie - Tranche Ferme Lot n° 2 - Assainissement et eau potable - Tranche ferme et Tranche conditionnelle Lot n° 3 - Réseaux secs - Tranche ferme et Tranche conditionnelle

4) **Procédure de passation du marché :** La présente consultation sous forme de procédure adaptée est soumise aux dispositions aux articles 42 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015, et 27 et 59 du décret 2016-360 du 25 mars 2016.

5) **Offres et date limite de réception :** Les offres seront rédigées en langue française et envoyées sous pli fermé à la Mairie d'illhausen dont l'adresse figure au 1) du présent avis ou par voie électronique sur le profil acheteur suivant : <http://www.e-marchespublics.com>

6) **La date limite de réception des offres est fixée au mardi 31 janvier 2017 à 11 h 30.**

7) **Délais de validité des offres :** 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

8) **Justificatifs à produire :** Conditions fixées aux articles 48 et 49 du décret 2016-360 du 25 mars 2016

9) **Critère d'attribution :** Le jugement des offres se fera selon les critères suivants :
- Prix global (60 %),
- Mémoire technique (40 %).
Le système de notation est expliqué dans le règlement de consultation.

10) **Conditions d'exécution prévisionnelles des travaux :**
- Date prévisionnelle de démarrage des travaux : Fin février 2017
- Date impérative d'achèvement des travaux : Fin Juin 2017

11) **Conditions de règlement :** Les règlements se feront conformément aux articles 59 et 60 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 et articles 110 à 121 du décret 2016-360 du 25 mars 2016.

12) **Dossiers de consultation :** Le dossier de consultation des entreprises est à retirer sur le profil acheteur suivant : <http://www.e-marchespublics.com>

13) **Renseignements complémentaires :** Mélanie ISCHIA - Tél. 03.88.58.00.00

14) **Date d'envoi de la publication :** 22 décembre 2016

78628600

ALSACE

Annonces Légales & Judiciaires

LE JOURNAL L'ALSACE FAIT RÉFÉRENCE SUR LE TERRITOIRE LOCAL OU RÉGIONAL

LEADER DE LA POR SUR LE HAUT-RHIN, L'Alsace donne une caution éditoriale pour des campagnes de communication institutionnelle et de sensibilisation collective auprès du grand public: citoyens, consommateurs, usagers...

POUR 75 % DES DÉCIDEURS

LA PRESSE QUOTIDIENNE RÉGIONALE joue un rôle important dans leur activité professionnelle.

LES DÉCIDEURS PRIVILÉGIENT LA PRESSE

CAR ILS Y TROUVENT LES INFORMATIONS :

- les plus fiables à 66 %
- les plus crédibles à 63 %
- les plus complètes à 62 %

Sources: Audit Presse Premium 2012 - OJD 2012 - CNE cumul 2012/2013